

**Commission Locale de l'Eau - plénière  
SAGE Adour amont  
Aire-sur-l'Adour, le 17 septembre 2019**

## COMPTE-RENDU

### MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS

Voir liste de présence en annexe 1.

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que, sur l'ensemble de la journée, 17 élus, 14 usagers et 6 représentants de l'Etat ont pu être présents ou représentés, soit 37 des 64 sièges. A noter qu'un pouvoir du collège des élus n'a pas pu être utilisé. Compte-tenu des éléments à l'ordre du jour, le quorum n'est pas nécessaire, les élections se faisant à la majorité des membres représentés, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE.

|                     | Présents | Excusés | Dont ayant donné pouvoir | Total représentés |
|---------------------|----------|---------|--------------------------|-------------------|
| Collège des élus    | 15       | 11      | 2 (+1 non utilisé)       | 17/33             |
| Collège des usagers | 14       | 3       | 0                        | 14/19             |
| Collège de l'Etat   | 5        | 4       | 1                        | 6/12              |
| Total               | 34       | 18      | 3                        | 37/64             |

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Présentation rapide des principes du SAGE et du fonctionnement des instances de la CLE
- Présentation de l'étude sur les boisements rivulaires
- Présentation de l'étude canaux
- Présentation de l'étude sur les nappes profondes et réflexions sur une gestion concertée des nappes
- Elections du Président, des Vice-Présidents, du Bureau de la CLE

### INTRODUCTION

Bernard Verdier, Président de la CLE par intérim dans l'attente des élections de l'après-midi, introduit la réunion en rappelant l'importance des sujets traités par la Commission locale de l'eau dans un contexte de changement climatique. Il rappelle que la réunion s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la composition de la CLE fixée par arrêté préfectoral fin juin 2019. Il accueille les 13 nouveaux membres et rappelle que la CLE est assimilée à un parlement local de l'eau et constitue donc une instance importante de dialogue, d'autant qu'elle se compose de représentations plurielles : élus, usagers économiques et non économiques et représentants de l'Etat. Il rappelle la diversité du territoire couvert par le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et la diversité des avis donnés par la CLE qui, au-delà de la seule thématique de l'eau, couvrent la vie sociale et économique du territoire, ainsi que son aménagement, et insiste sur l'importance des décisions de la CLE.

## RAPPEL DES PRINCIPES DU SAGE ET DU FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA CLE (MATIN)

L'animatrice du SAGE Adour amont commence par présenter le territoire couvert par le SAGE, allant des sources de l'Adour, dans les Pyrénées, jusqu'à la confluence avec les Luys, en aval de Dax. Elle détaille rapidement les caractéristiques des principaux affluents et le territoire administratif qui présente un enjeu d'harmonisation des politiques menées entre les différentes régions et les différents départements pour aboutir à une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin.

L'animatrice du SAGE Adour amont détaille ensuite plus précisément ce qu'est un SAGE, ses enjeux et objectifs et la portée réglementaire des différents documents qui le composent. Elle insiste sur la compatibilité des projets et documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE, et plus particulièrement les 14 dispositions de mise en compatibilité, et sur la conformité aux 3 règles, dont elle détaille le contenu. L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle l'importance des échanges en amont des projets avec la cellule d'animation du SAGE et incite les membres de la CLE à interpeller les porteurs de projet locaux à ce sujet, afin de pouvoir ajuster les projets tant que cela est possible plutôt que de risquer un blocage par méconnaissance ou mauvaise appréhension de certaines dispositions ou règles du SAGE.

L'animatrice du SAGE Adour amont précise toutefois qu'il existe un « esprit SAGE » qui va au-delà du seul contenu du SAGE et permet à la CLE d'élargir ses réflexions sur des approches prospectives ou des thématiques nouvelles qui ne sont pas explicitées dans le document, dans l'attente d'une modification ou d'une révision, ce que ne permettent pas les programmes d'actions, par exemple. Pour synthétiser, le SAGE est un levier politique transversal et prospectif liant eau et développement territorial, fixant des lignes directrices pour régler les problèmes autour de l'eau et des conflits d'usage, disposant d'une portée juridique. L'animatrice du SAGE Adour amont insiste sur l'indépendance de la CLE et la nécessité que les dispositions du SAGE soient prises en main et déclinées par les acteurs locaux pour permettre des évolutions sur le territoire.

Enfin, l'animatrice du SAGE Adour amont présente le rôle des différentes instances de la CLE, en préparation des élections de l'après-midi et insiste sur la nécessité de lui transmettre des souhaits de développer certaines thématiques si le besoin s'en fait sentir. La présentation s'achève sur des exemples d'avis émis par le Bureau de la CLE en 2018.

Bernard Verdier insiste sur l'importance d'intégrer la bonne gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire dans la mesure où les concentrations urbaines questionnent le partage de l'eau et la concentration des pollutions. Il rappelle qu'il convient de veiller à limiter l'artificialisation des sols et souligne que le rôle de la CLE est d'émettre des avis éclairés sur les projets qui lui sont soumis.

Nature en Occitanie souhaite savoir où les avis émis par le Bureau peuvent être consultés. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que les avis sont précisés dans les comptes-rendus disponibles en ligne. Toutefois, le manque de lien entre les instances de la CLE ayant déjà été soulevé, elle s'engage à transmettre les comptes-rendus des Bureaux directement à l'ensemble de la CLE, une fois ceux-ci validés. Elle précise également que la prise en compte des avis de la CLE dans les arrêtés préfectoraux est suivie, lorsque l'information est disponible.

La Chambre de commerce et d'industrie des Landes souhaite en savoir davantage sur le cadre dans lequel les avis de la CLE sont émis : une analyse générale des dossiers est-elle effectuée ou uniquement une analyse sur la base des dispositions de mise en compatibilité et des règles du SAGE ? Cela ne risque-t-il pas de ralentir les procédures ? Bernard Verdier indique que l'analyse est effectuée sur la base de l'ensemble des dispositions du SAGE, mais que des débats plus larges peuvent être abordés. Les questions ne relevant pas directement du SAGE font alors l'objet de recommandations et non de réserves. L'animatrice du SAGE précise que l'avis de la CLE s'inscrit pleinement dans les délais de consultation prévus réglementairement et ne ralentissent donc pas la procédure. La Chambre de commerce et d'industrie des Landes souligne que les porteurs de projet sont contraints de présenter un même projet dans plusieurs instances, comme au CODERST où des membres de la CLE sont susceptibles de siéger. Bernard Verdier confirme ce fait mais précise que, même si cela peut paraître redondant pour un porteur de projet, cela permet d'enrichir les avis des différentes instances pour aboutir à un avis global plus solide. Il précise que le propre de la CLE est bien d'échanger autour de la thématique de l'eau en regroupant des acteurs de l'ensemble du bassin, susceptibles de siéger dans d'autres instances.

## PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES BOISEMENTS RIVULAIRES (MATIN)

Léo Javelot commence par rappeler que les boisements rivulaires regroupent l'ensemble des boisements de bord de rivière adaptés à ce contexte, que ce soit le cordon de ripisylve ou les forêts alluviales. Il aborde leurs différentes fonctions et les enjeux associés selon les acteurs qui s'y intéressent, notamment en termes de biodiversité, de lutte contre l'érosion de berge et les inondations ou de valorisation économique par l'arrivée grandissante de l'exploitation forestière en bord de cours d'eau en raison de tensions liées au contexte de transition énergétique. Il indique que l'objectif de l'étude menée sur les boisements rivulaires vise à une conciliation de ces usages et à une gestion durable des boisements de bord de cours d'eau.

Le chargé de l'étude à l'Institution Adour précise en quoi cette étude relève des dispositions du SAGE en cela qu'elle traite à la fois de trame verte, de préservation d'une ripisylve diversifiée et fonctionnelle et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui dégrade certains boisements. Il est précisé que le SAGE présente une disposition de mise en compatibilité des documents d'urbanisme visant la préservation des boisements rivulaires contribuant à la qualité des masses d'eau, sans que des outils n'aient pu jusque là être transmis aux collectivités pour les appuyer dans la sélection des boisements à préserver.

Ainsi, Léo Javelot précise les objectifs de l'étude : élaborer des outils d'aide à la décision pour la prise en compte et la gestion des boisements riverains par le biais de la mise à disposition d'atlas cartographiques, de plaquettes de communication et d'un appui aux collectivités, le développement de partenariats multiacteurs pour assurer la conciliation des usages et le développement d'initiatives locales en faveur de la préservation voire de la restauration des boisements par le biais d'une valorisation raisonnée des boisements rivulaires. Il précise sur ce dernier point que des chantiers test vont être mis en place pour évaluer les retombées économiques qui peuvent en être attendues d'une méthode de gestion durable de ces boisements, afin d'espérer valoriser les bonnes pratiques ou proposer une optimisation des coûts associés à l'entretien des boisements, et ainsi apporter un argument économique à la recherche d'une gestion durable des boisements rivulaires.

Léo Javelot présente ensuite brièvement les différents atlas produits ainsi que quelques exemples d'enjeux identifiés durant les groupes de travail thématiques qui ont été organisés : sur l'urbanisme, l'enjeu consiste à un appui à la rédaction et révision des documents de planification pour une meilleure prise en compte des boisements selon les services qu'ils rendent tandis que pour le bois-énergie, l'enjeu sera de travailler à une structuration de la filière et des infrastructures qui permettent de favoriser des modes de gestion adaptés aux bords de cours d'eau. Léo Javelot présente également les résultats de la concertation avec les élus, les acteurs forestiers, de rivière et les botanistes (CBN) pour la mise en place d'un chantier-test sur Saint-Jean-de-Lier, correspondant à un site présentant peu d'enjeux biodiversité en l'état et fortement envahi d'érables négundo. Enfin, le chargé de l'étude aborde les possibilités d'applications de l'étude.

FNE65 interpelle le chargé d'étude de l'Institution Adour en indiquant voir dans la présentation faite de l'étude un double discours inversant les priorités des enjeux écologiques et économiques. Le représentant de FNE65 indique être opposé à l'exploitation des forêts dans un contexte de changement climatique où chaque arbre a un rôle de régulation des sécheresses, y compris lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques envahissantes. Léo Javelot précise que l'Institution Adour ne cherche pas à développer la filière sylvicole qui existe déjà mais à réguler les pratiques afin de limiter les coupes rases déjà constatées en bord de rivière par un appui à l'adaptation plutôt qu'à une opposition systématique. C'est dans cette optique qu'une évaluation économique des coûts et bénéfices est réalisée. FNE 65 indique que les coupes rases restent rares et dépendent des volontés locales. La SEPANSO des Landes indique qu'une bonne partie du linéaire de l'Adour est classée en zone Natura 2000 mais qu'il existe un vide juridique permettant de « sacager de grands linéaires » en raison des seuils d'autorisation de défrichements hauts et non adaptés aux boisements linéaires de bord de cours d'eau. La SEPANSO interpelle les membres de la CLE sur le fait que la France a pris des engagements vis-à-vis des habitats Natura 2000 et qu'il existe des risques de plaintes pour non respect des engagements pris pour la préservation des habitats patrimoniaux. La SEPANSO ajoute que d'autres expérimentations ont déjà été menées dans les Landes et s'interroge sur l'intérêt de réaliser de nouveaux tests.

En réaction à l'opposition franche du représentant de FNE65 à toute action anthropique sur les boisements rivulaires, Bernard Verdier rappelle que l'enjeu de préservation des boisements rivulaires est également lié au petit chevelu hydrographique et que la ripisylve est historiquement gérée comme un espace « jardiné » et que son maintien est nécessaire et étroitement corrélé à la

compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Le représentant de FNE65 attire l'attention de la CLE sur le fait que la ripisylve pousse spontanément et considère ainsi qu'elle ne disparaîtra jamais. Léo Javelot rappelle que l'objectif des chantiers tests n'est pas de systématiser une approche unique à l'ensemble du territoire mais que l'objet de l'étude est bien de considérer chaque boisement au cas par cas, selon les enjeux et usages présents. La DDT des Hautes-Pyrénées note avoir perçu dans l'étude un enjeu d'amélioration des connaissances et un intérêt pour l'exercice de la GEMAPI afin d'améliorer la préservation et la gestion des boisements selon les enjeux identifiés. Nature en Occitanie partage la lecture de la DDT 65 et entend que l'étude vise à une conciliation de l'ensemble des usages, travail qui la rend d'autant plus difficile que les usages et enjeux présents peuvent paraître antagonistes. Philippe Castets souligne l'intérêt d'une telle étude pour l'exercice de la GEMAPI.

#### PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES CANAUX DU BASSIN DE L'ADOUR EN AMONT D'AIRE (MATIN)

La présentation est effectuée à trois voix : Alban Senegas pour les principes généraux, Fabien Dauriac pour les spécificités des Hautes-Pyrénées et Claudy Benezeth pour celles du Gers.

Alban Senegas rappelle le contexte de l'étude au sein d'une réponse conjointe de l'OUGC Irrigadour avec l'Institution Adour, la CACG et les chambres d'agriculture du Gers et des Hautes-Pyrénées, à un appel à projet sur les économies d'eau en agriculture lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Dans le cadre de cet appel à projet, différentes actions ont été proposées (travail sur les réserves en eau du sol, matériel hydroéconome, amélioration des bilans hydriques, etc.), dont un volet de cartographie précise et d'identification des usages des canaux pour améliorer la gestion des débits dérivés. Alban Senegas présente la méthodologie mise en place et précise que le recensement des canaux a été effectué avec les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, associations, syndicats de rivière).

Fabien Dauriac indique que les différents usages des canaux (pas seulement agricoles) ont été recensés et que des fiches ont été réalisées par usage. Les débits des canaux ont été mesurés pour identifier les principaux vecteurs hydrauliques afin d'affiner et d'optimiser la gestion des canaux et des écoulements. En effet, ces mesures ont permis de mettre en valeur les canaux principaux et secondaires et l'articulation entre les systèmes, enchevêtrés, des différentes ASA. La cartographie des canaux recensés dans les Hautes-Pyrénées et le Gers est diffusée, ainsi que des schémas synoptiques de leurs fonctionnements. Le lien entre points de prélèvement et surfaces irriguées a également été réalisé dans le cadre de cette étude. Ces différentes analyses ont permis de pouvoir définir des pressions de prélèvements sur chaque tronçon canalisé.

Fabien Dauriac présente ensuite un exemple concret sur les communes d'Aurensan et de Sarniguet où les canaux servent également à des prélèvements pour la sécurité incendie ou à des prélèvements pour des particuliers. Il met en avant l'intérêt d'un recensement exhaustif des usages pour engager des discussions sur le partage local de la ressource.

Claudy Benezeth effectue une présentation similaire sur la partie gersoise du territoire et précise que ce secteur présente moins de prélèvements en gestion collective mais que les cours d'eau et canaux y sont aussi enchevêtrés. Les mesures de débit n'ont pas été reportées sur le diaporama car elles ont été effectuées en 2018, avec des débits importants et un manque de fiabilité et de faisabilité des mesures. Elle conclut la présentation en précisant que l'étude est encore en cours et remercie les partenaires et collectivités qui se sont impliqués pour la réalisation de ce travail.

Patrick Bornuat souhaite savoir si l'inventaire a été réalisé sur le Haut-Adour car des enjeux existent sur les canaux de Campan et il lui semble que l'étude n'intègre pas ces canaux. Irrigadour précise que le périmètre de l'étude a été déterminé par la localisation des autorisations de prélèvements agricoles connus. Patrick Bornuat indique que les canaux du Haut-Adour peuvent servir à l'abreuvement. Irrigadour indique ne pas avoir de données d'autorisation associées et que les seuils de prélèvement sont peut-être inférieurs à ceux nécessitant une demande à l'organisme unique. Irrigadour précise que les canaux de la Gespe et de l'Alaric sont néanmoins inclus dans l'étude. Patrick Bornuat évoque des prélèvements pour l'irrigation par submersion dans l'Anou. Il regrette que les canaux de l'amont n'aient pas été intégrés à l'étude. Bernard Verdier souligne l'importance de ces canaux. Il propose de retenir que l'amélioration de la connaissance devra s'enrichir à l'avenir et que l'ensemble des usages puissent être considérés et que l'irrigation ne soit pas la seule porte d'entrée d'un tel travail. La Chambre d'agriculture des Landes précise que le cadre dans lequel s'est inscrit l'étude (appel à projet sur les économies d'eau en agriculture)

explique l'entrée proposée et précise qu'Irrigadour n'avait aucune nécessité d'aller recenser les autres usages que l'irrigation sur les canaux étudiés. Or, ce travail a permis d'améliorer la connaissance des études précédentes et de les enrichir. Bernard Verdier souligne que les discussions autour de l'étendue géographique de l'étude n'enlèvent rien à la qualité du travail réalisé et note le cadre contraint dans lequel l'étude s'inscrit. Il souligne néanmoins l'importance d'une solidarité et d'une vision globale intégrant l'ensemble des usages pour permettre la bonne gestion des canaux. Laurent Penin note le rôle de régulation des inondations de certains canaux du territoire.

[Précision post-réunion : outre les réseaux de la Gespe et de l'Alaric, les réseaux de l'ASA de l'Adourette, de l'ASA de Hiis-Arcizac-Adour, de l'ASA de l'Agaou, de l'ASA de Soues-Horgues-Laloubère ont été inventoriés.]

## PRESENTATION DES NAPPES PROFONDES DU BASSIN ET DES REFLEXIONS SUR UNE GESTION CONCERTÉE DES NAPPES (APRES-MIDI)

La chargée de mission nappes souterraines à l'Institution Adour débute sa présentation par le rappel du fonctionnement des nappes profondes, à distinguer des nappes d'accompagnement des cours d'eau. Elle précise que les eaux profondes sont généralement de bonne qualité car moins soumises aux échanges avec la surface, et donc moins vulnérables aux pollutions d'origine anthropique, et présentant des temps de renouvellement très longs en raison de leurs vitesses d'écoulement (1 km en 300 ans en moyenne pour les nappes captives). Toutefois, elles peuvent localement affleurer, comme dans l'ouest du territoire (secteur landais), et sont alors particulièrement vulnérables aux pollutions.

Suite à la présentation de ces éléments de contexte, Mathilde Chaussecourte présente plus en détail les objectifs de l'étude socio-économique menée sur les nappes du Crétacé supérieur, du Paléocène et de l'Eocène (nappe des sables inframolassiques) : construire une représentation commune d'un système difficile à appréhender car non visible, anticiper les évolutions futures des usages dans un contexte de changement climatique et d'évolutions réglementaires susceptibles d'engendrer des risques accrus de conflits d'usages autour de la ressource et parvenir à un diagnostic partagé pour envisager un outil de gestion adapté. Elle présente ensuite tour à tour la localisation et les prélèvements des différents usages (agriculture à l'ouest, industries, eau potable, thermalisme et stockage de gaz par TEREKA (ex-TIGF) sur Lussagnet et Izaute (24 % des capacités de stockage françaises) engendrant des variations saisonnières importantes des niveaux de nappes selon la distance au site de stockage de gaz dans la nappe). En moyenne, 24,3 Mm<sup>3</sup>/an sont sollicités, principalement dans la nappe des sables inframolassiques. Ce prélèvement moyen est supérieur aux capacités de recharge de l'aquifère, engendrant un déséquilibre. Si l'enjeu qualitatif est prédominant à l'ouest, l'enjeu quantitatif est particulièrement sensible à l'est du territoire où les syndicats d'eau potable sont dépendants de cette ressource.

La SEPANSO des Landes interroge la chargée de mission sur l'ampleur des variations de nappe. Mathilde Chaussecourte indique qu'outre les fluctuations liées aux stockages/destockages de gaz pouvant aller jusqu'à une centaine de mètres, une baisse de plusieurs dizaines de mètres liée à la surexploitation de la nappe est observée depuis de nombreuses années, impactant directement les usagers. Par exemple, la station thermique de Barbotan a constaté une diminution du niveau piézométrique d'une vingtaine de mètres ces trente dernières années. La SEPANSO des Landes note qu'il s'agit d'un signal d'alerte fort et qu'il convient de noter l'augmentation des volumes de gaz stockés.

La chargée de mission nappes souterraines à l'Institution Adour achève sa présentation sur les prochaines échéances des ateliers de concertation autour de cette thématique qui se dérouleront le 1<sup>er</sup> octobre et invite les membres de la CLE à consulter le site internet suivant pour en apprendre davantage : <https://www.institution-adour.fr/nappes-profondes.html>. Enfin, Mathilde Chaussecourte indique que les conclusions de ces ateliers concernant le choix d'un outil de gestion de ces nappes seront retranscrites à la CLE Adour amont.

FNE 65 souhaite en savoir davantage sur le niveau d'inquiétude que doit poser la situation. Mathilde Chaussecourte constate que la situation est préoccupante mais que des évolutions positives sont observées et que la thématique mobilise les acteurs. FNE65 souhaite connaître les délais dont disposent les acteurs avant que la situation ne devienne irréversible. Bernard Verdier souligne que les préleveurs sont de plus en plus conscients que les déséquilibres se creusent et qu'il est nécessaire de se réunir pour assurer une meilleure gestion de la ressource. Il souligne qu'il existe



une conscience de la situation et de la nécessité de ne pas gaspiller la ressource mais qu'il convient de réagir rapidement, d'autant plus que les changements climatiques accélèrent l'urgence de ces problématiques. La SEPANSO des Landes rappelle que dans tous les cas, l'atteinte des objectifs DCE va s'imposer aux Etats. Bernard Labadie, qui participe aux ateliers sur les nappes profondes, souligne que l'étude va dans le bon sens car elle est de qualité et que tous les acteurs ont conscience de l'urgence à agir. Il en conclut que le travail devrait assez rapidement aboutir.

Christophe Terrain s'interroge sur les outils existants pour mesurer les effets de la réduction de l'imperméabilisation des sols. Il est précisé que la réduction de l'imperméabilisation des sols a principalement un effet sur les cours d'eau et les nappes affleurantes et non sur les nappes profondes, pour lesquelles il ne s'agit pas d'un enjeu majeur au regard de leur temps de renouvellement.

## ELECTIONS (APRES-MIDI)

Didier Lartigue (DDTM des Landes) préside la CLE durant les élections. Il présente les excuses du Préfet des Landes, ainsi que du Directeur et du Directeur adjoint de la DDTM qui n'ont pu se rendre disponibles pour présider ces élections.

Durant la préparation du vote (distribution des bulletins de vote), il présente les évolutions d'organisation de la DDTM des Landes de début septembre.

Il est ensuite procédé au vote, à main levée, en l'absence de souhait contraire exprimé au sein de la CLE. Les candidatures déposées sont présentées et un appel à des candidatures complémentaires est effectué en séance.

Résultats des votes :

- **Présidence de la CLE : Bernard Verdier**, élu à l'unanimité des voix des membres du collège des élus présents et représentés
- **Vice-présidences de la CLE :**
  - **Gers : Pierre Lajus**, élu à l'unanimité des voix des membres du collège des élus présents et représentés
  - **Landes : Christian Ducos**, élu à l'unanimité des voix des membres du collège des élus présents et représentés
  - **Pyrénées-Atlantiques : Philippe Castets**, élu à l'unanimité des voix des membres du collège des élus présents et représentés
- **Bureau de la CLE :**
  - **Elus :**
    - membres de droit au regard de leur mandat de Président ou Vice-président : **Bernard Verdier, Pierre Lajus, Christian Ducos, Philippe Castets**
    - membres complémentaires : **Patrick Bornuat, Laurent Penin**, élus à l'unanimité des voix des membres du collège des élus présents et représentés
  - **Usagers : Chambre de commerce et d'industrie des Landes, FNE 65, Fédération de pêche du Gers, Irrigadour**, élus à l'unanimité moins 1 voix (abstention) des membres du collège des usagers présents et représentés
  - **Représentants de l'Etat : DDTM des Landes, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne**, élus à l'unanimité des voix des membres du collège de l'Etat présents et représentés

Le Président de la CLE rappelle les prochaines échéances :

- **10 décembre 2019** : CLE plénière de validation du bilan besoins-ressources

- **4 février 2020** : CLE plénière de validation de la phase 1 (diagnostic partagé) du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire.

Le Président de la CLE remercie les participants et clôture la séance à 15h40.

\* \* \* \* \*

## Annexe 1 : Liste de présence

### Présents :

- Collège des élus

Monsieur Verdier Bernard, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Terrain Christophe, Commune de Riscle  
 Monsieur Gijbsbers Lambert, Communauté de communes d'Aire sur l'Adour  
 Monsieur Lajus Pierre, Communauté de communes Armagnac Adour  
 Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn  
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate  
 Monsieur Doutriaux Eric, Communauté de communes du Plateau de Lannemezan  
 Monsieur Laborde André, Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées  
 Monsieur Bornuat Patrick, Communauté de communes de la Haute-Bigorre  
 Monsieur Chopin Jacques, Communauté de communes du Pays Grenadois  
 Monsieur Dutoya Jean-Jacques, Communauté de communes Chalosse Tursan (absence aux élections, pouvoir à Bernard Labadie)  
 Monsieur Reon Etienne, Syndicat intercommunal des eaux du bassin de l'Adour gersois  
 Monsieur Penin Laurent, Syndicat mixte de l'Adour amont  
 Monsieur Labarbe Dominique, Syndicat intercommunal du moyen Adour landais  
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus

- Collège des usagers

Monsieur Plouvier Matthieu, Chambre d'agriculture du Gers  
 Monsieur Grihon Bernard, Chambre d'agriculture des Landes  
 Monsieur Boyer Julien, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques  
 Monsieur Lasserre Lilian, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Dudilot Frédéric, Chambre de commerce et d'industrie des Landes  
 Monsieur Cingal Georges, SEPANSO Landes  
 Madame Portier Dominique, Nature en Occitanie  
 Monsieur Canivenq Noël, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Loubet René, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Gers  
 Monsieur Lailheugue Jean-Marc, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur Verdier Gilbert, Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie  
 Madame Bordessoulles Anne, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine (après-midi)  
 Monsieur Cazaux Alain, Association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versant cotier (matin)  
 Monsieur Senegas Alban, Irrigadour

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Marziou Stéphanie MARZIOU, DREAL Occitanie pour le compte de la Préfecture coordinatrice de bassin Adour-Garonne  
 Madame Juvanon Natacha, DDT du Gers  
 Madame Mouneyres Marie-Gabrielle, DDTM des Landes (après-midi)  
 Monsieur Dameron Vincent, DDT des Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'eau Adour-Garonne

### Intervenants non membres de la CLE :

Monsieur Javelot Léo, Institution Adour, chargé d'étude boisements rivulaires  
 Madame Benezeth Claudy, Chambre d'agriculture du Gers et Irrigadour  
 Monsieur Dauriac Fabien, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées et Irrigadour  
 Madame Chaussecourte, Institution Adour, chargée de mission nappes profondes  
 Monsieur Lartigue Didier, DDTM des Landes  
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

### Observateurs et services :

Madame Bardou Huguette, DDT du Gers  
 Monsieur Mengin Nicolas, Département des Landes  
 Madame Cherrier Marion, Syndicat mixte de l'Adour amont  
 Monsieur Bellocq Gabriel, Conseil départemental des Landes (matin) - en lien avec l'absence d'Henri Bedat

**Membres de la CLE excusés :**

- Collège des élus

Madame Beyris Marilyne, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Castet Gérard, Conseil départemental du Gers

Monsieur Bedat Henri, Conseil départemental des Landes

Monsieur Dubos Thierry, Commune de Saint-Jean-de-Lier

Monsieur Pedelabat Marc, Commune de Carrère

Monsieur Berthoux Christian, Communauté d'Agglomération du Grand Dax, *pouvoir à Christian Ducos*

Monsieur Laffargue André, Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros, *pouvoir à Bernard Verdier*

Monsieur Duffau Jacques, communauté de communes Adour Madiran

Madame Degos Dominique, Institution Adour, *pouvoir à Thierry Dubos* (non utilisé en l'absence de celui-ci)

Madame Salles Céline, Institution Adour

Monsieur Soudar Bernard, Institution Adour

- Collège des usagers

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement

France Hydro-Electricité

- Collège des représentants de l'Etat

Préfecture coordinatrice de sous-bassin Adour

DREAL Nouvelle Aquitaine, *pouvoir à DDTM des Landes*

Agence Française de la Biodiversité

Parc National des Pyrénées

**Excusés membres de la CLE ayant pu se faire représenter par un autre membre de la structure (collège des usagers) :**

Monsieur Anaclet Jean-Michel, Chambre d'agriculture des Landes

Monsieur Estrade Guy, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques